

Conseil Municipal du 29 mars 2007

Le vingt-neuf mars deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Marie ADE, Régis BLANQUART, Anne-Marie CHANTREUIL (arrivée à 21h), Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE, Christine SERVAIS.

Absent excusé : Philippe LEMARCHAND procuration à Florence COUTARD.

Secrétaire de séance : Marie ADE.

Bernard JEANNE annonce la naissance du petit Esteban, fils d'Aline MOREL.

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu la loi de finances,
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2007,
Vu l'avis de la Commission des finances du 22 février 2007,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les taux d'impositions pour l'année 2007 comme suit, sans changement par rapport à 2006 :

	Taux N-1	Taux 2006	Variation	Bases	Produit
- Foncier non bâti :	48,88 %	48,88 %	0 %	16 600	8 114 €
- Foncier bâti :	26,20 %	26,20 %	0 %	498 500	130 607 €
- Habitation :	10,59 %	10,59 %	0 %	735 000	77 837 €
				TOTAL	216 558 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

2. BUDGET PRIMITIF 2007 - VILLE

Bernard JEANNE excuse Madame BEAUPIED, Receveur municipal qui remplace Monsieur CARON et qui ne pouvait être présente lors du Conseil.

Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2343-2 ;
Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avis favorable de la Commission des finances en date du 22 février 2007,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le budget primitif 2007 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	813 135,21€	813 135,21 €
- Fonctionnement :	652 000,00€	652 000,00 €
TOTAL	1 465 135,21 €	1 465 135,21 €

Article 2 : Précise que le budget de l'exercice 2007 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il est voté par chapitre.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 : Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2007 de la Commune.

3. BUDGET PRIMITIF 2007 - ATELIER RELAIS

Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avis favorable de la Commission des finances en date du 22 février 2007
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le budget primitif 2007 de l'atelier-relais comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement :	43 365,18 €	43 365,18 €
- Fonctionnement :	63 876,41 €	63 876,41 €
TOTAL	107 241,59 €	107 241,59 €

Article 2 : Précise que le budget de l'exercice 2007 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il est voté par chapitre.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 : Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2007 de l'atelier-relais.

Florence COUTARD demande quel est le nombre d'emplois créés suite à l'agrandissement de l'atelier-relais. Bernard JEANNE répond qu'il ne connaît pas le chiffre exact mais il confirme qu'il y a eu des embauches.

4. CONVENTION ATESAT

Bernard JEANNE rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune peut bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) qui comprend notamment une assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, à l'entretien et les réparations de la voirie, à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art.

Vu l'éligibilité de la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, il est décidé que :

- La Commune sollicite la DDE pour bénéficier de l'ATESAT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer une convention ATESAT incluant l'ensemble des missions complémentaires, dont le coût est de 370,93 € par an.

5. CONVENTION ENTRETIEN DES BOUCHES INCENDIES

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de signer une convention avec l'Agglo de Rouen pour l'entretien des bornes incendies.

Vu le C.G.C.T. et notamment son article L. 5211-4-1 ;

Vu le projet de convention entre l'Agglo de Rouen et la Commune relatif à l'entretien des appareils de défense contre l'incendie ;

Considérant que l'article L. 5211-4-1 du C.G.C.T. prévoit la mise à disposition de services entre Etablissements de Coopération Intercommunale et Communes membres,

Considérant que la Communauté de l'Agglomération de Rouen et la Commune ont souhaité établir une convention dans le domaine du contrôle et de la maintenance des appareils de lutte contre l'incendie,

Considérant que cette convention prévoit notamment les modalités techniques et financières de cette mission,

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention liant la Commune et l'Agglo de Rouen relative à l'entretien des appareils de défense contre l'incendie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

6. SYNDICAT DES COLLEGES DE DARNÉTAL

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que les communes de Préaux, Fontaine-sous-Préaux, La Vieux-Rue et Saint-Martin-du-Vivier ont demandé à se retirer du Syndicat des Collèges de Darnétal, car leurs élèves vont fréquenter le collège d'Isneauville à partir de la rentrée 2007.

Vu la délibération du Syndicat des Collèges de Darnétal du 28 février 2007, autorisant les dites communes à quitter au 1^{er} septembre 2007 le Syndicat,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la sortie des communes concernées.

Bernard JEANNE en profite pour annoncer au Conseil municipal que la première pierre du futur collège a été posée et que les travaux avancent convenablement.

7. MARCHÉS PUBLICS

Bernard JEANNE rappelle que les marchés publics pour les travaux de restauration de l'église et de requalification de la place Georges Lormier ont été lancés.

Pour la Place Georges Lormier, suite à la procédure négociée, et après avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 29 mars 2007 sur les conclusions du rapport présenté par le Maître d'œuvre, Bernard JEANNE, personne responsable du marché, propose au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise ASTEN, économiquement plus avantageuse, pour une somme de 298 272,75 euros T.T.C..

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ASTEN.

Bernard JEANNE rappelle que l'estimation du Maître d'œuvre était de 321 396,37 euros T.T.C.. Il indique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie à six reprises et que les négociations ont permis de faire baisser le prix de départ, notamment en proposant plusieurs économies, comme la fourniture des jardinières, dont l'étude des offres tient compte. De plus, Bernard JEANNE ajoute que l'offre de l'entreprise ASTEN comprend une variante avec un pavé granit plus esthétique et plus résistant que le pavé béton prévu initialement au marché.

L'économie sur le marché permettra de réaliser des travaux supplémentaires, notamment la rampe d'accès à l'église et des travaux d'éclairage public.

Bernard JEANNE ajoute que l'augmentation du coût des travaux s'explique par l'augmentation du prix du pétrole qui a amené à écarter l'option initialement prévue, ainsi que par les fortes hausses des prix du bâtiment et des travaux publics.

Bernard JEANNE précise que les travaux devraient débuter à la fin du mois d'avril. Il indique qu'un courrier sera envoyé à l'ensemble de la population pour annoncer les travaux qui nécessiteront la fermeture de la Place pendant 4 semaines et devraient durer 4 mois.

Bernard JEANNE rappelle que pour les travaux de l'église, deux lots restaient infructueux. Après mise en concurrence, la Commission d'Appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Travaux de l'église :

- Lot 2 – Menuiserie : Entreprise Bénard pour 10 502,05 euros H.T.
Option fenêtre pour 975,37 euros H.T. en supplément.
- Lot 3 – Couverture : Entreprise Gallis pour 605,97 euros H.T.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

Bernard JEANNE rappelle qu'un problème persiste concernant la régularisation de l'écoulement des eaux pluviales sur le terrain des Consorts BENARD-MAHIEU. Il rappelle que Monsieur BENARD avait, le 7 octobre 2005, proposé de céder une partie de parcelle pour régler ce problème, engagement sur lequel il est ensuite revenu dans un courrier du 12 décembre 2005 adressé à Monsieur le Préfet. Le courrier recommandé du 28 octobre 2006 et les courriers recommandés des 28 novembre 2006 et 5 février 2007 envoyés par la Commune aux Consorts BENARD-MAHIEU restent tous sans réponse à ce jour.

Bernard JEANNE précise que les travaux sont liés à l'humidité qui règne dans l'église. Ils doivent être réalisés en premier lieu. Le droit d'échelle ne pourra pas être mis en avant car les travaux nécessitent un aménagement pour réaliser un drainage des eaux pluviales. La servitude d'écoulement des eaux, existante depuis de nombreuses décennies, ne peut officialisée, si le silence des Consorts BENARD-MAHIEU persiste, que par un recours aux Tribunaux.

Les travaux devraient débuter au mois de Juin. L'Architecte indiquera le surcoût des travaux si ce problème demeure et si la restauration intérieure peut être menée.

8. TRAVAUX BAR TABAC EPICERIE

Le retour de la mairie sur la place de Georges-Lormier et les travaux de requalification de celle-ci, qui vont commencer dans les prochaines semaines, mettent en valeur le centre-bourg organisé autour des services publics, de l'église du commerce et du cabinet médical. C'est dans cette perspective que se situe la requalification de la ferme DEBRUYNE qui souhaite créer deux nouveaux commerces.

L'étude demandée à la Chambre de Commerce et d'Industrie indiquera la place qui peut être donnée à l'offre commerciale. Elle a permis de proposer au Bar-Tabac-Epicerie tenue par Julie GUASCH une aide financière afin de développer son commerce.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la réalisation de travaux de modernisation des linéaires et de l'équipement matériel du Bar-Tabac-Epicerie "Les Ronches" tenu par Madame GUASH à Roncherolles-sur-le-Vivier.

9. PLU DE PRÉAUX

Bernard JEANNE rappelle que lors du Conseil municipal du 31 janvier 2007, il avait annoncé que le projet de P.L.U de la Commune de Préaux était disponible au secrétariat de la mairie. Il convient à présent de donner un avis.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Préaux prévoit la construction d'une centaine de logements pour les dix années à venir. Afin de limiter l'étalement de la Commune, ils seront réalisés dans les interstices du tissu urbain existant, c'est-à-dire dans le bourg. Les objectifs, contrôler le développement urbain et préserver l'identité rurale, correspondent à ceux de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Le Conseil municipal émet donc un avis favorable.

10. SOUTIEN SCOLAIRE

Christine SERVAIS présente le projet de soutien scolaire qui a été élaboré en Commission.

Elle indique qu'une première réunion a permis de définir le but du soutien scolaire, qui est de proposer à des enfants l'aide de personnes ayant une expérience d'animation ou d'éducation. Le projet a été soumis aux enseignants qui y ont été favorables et qui ont accepté de désigner les enfants en difficulté et les matières à travailler, les intervenants restant responsables des exercices de soutien. L'expérience se mettra en place dès la rentrée des vacances d'avril jusqu'à la fin juin. Si l'expérience est concluante, elle sera reconduite à la rentrée 2007-2008. Les séances dureront 45 min, et à raison de 4 ou 5 séances consécutives, qui se dérouleront en dehors du temps scolaire, plutôt le mercredi matin, à la bibliothèque. Le référent sera Gilbert COLIN.

Marie ADE ajoute que la famille et les enfants devront donner leur accord pour bénéficier du soutien. Florence COUTARD ajoute que cela sera gratuit.

Anne-Marie CHANTREUIL demande si les séances seront basées sur le programme scolaire. Christine SERVAIS répond qu'elles traiteront des matières désignées par l'enseignant. Marie ADE précise que cela permettra de retravailler le programme scolaire d'une autre façon.

Christine SERVAIS indique que les parents seront responsabilisés par un contrat et, qu'en cas de problèmes ou d'absences, le référent assurera le travail de contact.

Nathalie DUVILLA demande si les enseignants ont transmis un nombre d'enfants qui pourraient être concernés. Christine SERVAIS répond que le soutien peut concerner 2 à 3 enfants par classe. Elle ajoute que les enseignants sont satisfaits de ce projet.

Robert LAFITE demande si les parents peuvent inscrire eux-mêmes les enfants. Christine SERVAIS répond qu'ils ne le pourront pas. Seuls les enseignants pourront décider des participants au soutien. Bernard JEANNE explique qu'il ne s'agit pas d'une aide au devoir mais d'un soutien scolaire prescrit par les enseignants.

Christine SERVAIS ajoute que les intervenants ne seront pas des parents d'élèves. Nathalie DUVILLA demande s'il y a déjà des candidats. Bernard JEANNE répond que oui.

Michel LASCROUX demande si d'autres communes ont mis en place ce soutien scolaire. Christine SERVAIS répond que oui.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

11. RECONVERSION FRICHE ETANEL

Bernard JEANNE rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 23 novembre 2006, avait sollicité l'E.P.F.N. pour l'acquisition de deux parcelles appartenant à la société Etanel.

L'E.P.F.N., dans sa délibération du 5 décembre 2006, a décidé de prendre en charge l'intervention.

De ce fait, Bernard JEANNE demande au Conseil municipal, de l'autoriser à signer la convention fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession de cette réserve foncière.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

12. CANTINE SCOLAIRE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal qu'une société propose la prise en charge de l'approvisionnement des denrées alimentaires à la cantine scolaire. Le contrat prévoit l'élaboration des menus par une diététicienne, la mise en place d'un repas à thème tous les mois avec support de communication et décoration, l'approvisionnement des denrées alimentaires, la gestion des suivis de fréquences et le respect du plan alimentaire et des normes HACCP ainsi que la formation du personnel.

Ce contrat permettra, outre l'amélioration de la qualité du service rendu, une maîtrise des coûts budgétaires.

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal, de l'autoriser à signer une convention d'un an comprenant une période d'essai du 2/5/2007 au 3/7/2007.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Bernard JEANNE explique que la cuisine sera toujours réalisée à Roncherolles. Seul l'approvisionnement changera car il passera par une centrale d'achat. Il ajoute que la réflexion menée concerne l'amélioration de l'accueil à la cantine. Sur cette base, un contrat sera établi avec les enfants et les parents et la Commune.

13. DEMANDE DE SUBVENTION

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de solliciter le Conseil Général et l'Etat au titre de la D.G.E pour les travaux dans le groupe scolaire 2007 comprenant la réfection du hall d'entrée et du bureau de direction de l'école primaire, le plafond d'une classe maternelle et la peinture, le changement d'une fenêtre à la cuisine scolaire.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

14. QUESTIONS DIVERSES :

14.1. TRIBUNAL

Bernard JEANNE annonce que les conjoints BENARD-MAHIEU ont demandé le report de l'audience au motif que le mémoire leur avait été communiqué trop tardivement. L'audience aura lieu le 16 avril 2007.

14.2. MANIFESTATIONS

Bernard JEANNE indique que les Transeuropéennes se sont bien déroulées avec près de 250 personnes. La journée conte de la bibliothèque a, elle aussi, été une réussite.

Bernard JEANNE annonce également le Championnat de France de Longskate les 28 et 29 avril à Roncherolles-sur-le-Vivier. Il demande que les organisateurs contactent les sociétés de transport en commun.

Bernard JEANNE signale le 4 juin, l'organisation de la journée de prévention routière pour les écoles à la Pépinière.

14.3. COURT DE TENNIS COUVERT

Bernard JEANNE indique que la Commission s'est réunie pour étudier le projet de court de tennis couvert demandé par l'ASRV Tennis. Il rappelle que la Commune est sollicitée par le Club du 3e Age et le Club de l'Amitié pour un local, par l'ASRV Football pour l'éclairage du terrain de football, par le Réveil Roncherollais pour les cours d'Art du Cirque ainsi que par l'école pour l'agrandissement de la cour et des locaux et par la Bibliothèque pour un local moins exigü.

Anne-Marie DESCHAMPS demande s'il est bien prévu, dans les plans d'aménagement de la ferme DEBRUYNE, un local pour les personnes âgées. Bernard JEANNE répond que oui, mais que cela ne sera pas exclusivement pour les Anciens.

Bernard JEANNE souhaite qu'une réflexion globale permettant de pouvoir satisfaire toutes les associations soit menée. Il précise que l'annonce faite dans le Bulletin municipal concernant les cours d'Art du cirque est erronée car la Commission ne s'est pas encore réunie. Florence COUTARD demande si un sondage a été réalisé pour connaître le nombre d'enfants intéressés. Bernard JEANNE répond que non, seule une démonstration a été effectuée. Gilbert COLIN estime que l'annonce n'était pas une erreur car les cours ne pourront pas avoir lieu à un autre créneau horaire.

Gilbert COLIN précise que les membres de l'ASRV Tennis ont présenté un projet de court de tennis couvert. Il précise que la réflexion de Christine SERVAIS sur le fait que cette décision concernera le prochain Conseil municipal est justifiée. Bernard JEANNE confirme que l'engagement doit être réfléchi et planifié dans le temps. Il se réjouit de la vitalité des associations et demande de rechercher une solution prenant en compte toutes les demandes, dans le respect des finances communales.

14.4. MESSAGE DU MAIRE DE HOUPEVILLE

Bernard JEANNE donne lecture du courrier de Monsieur PERIN, Maire de la Commune de Houpeville, qui remercie le Conseil municipal pour le geste de solidarité financière qui a été fait en faveur des familles endeuillées.

14.5. CHEMIN DU VALLON

Bernard JEANNE rappelle que Monsieur et Madame MARIE contestent la propriété de l'accotement du chemin du Vallon dans lequel sont installés les réseaux électriques, d'eau, ainsi que des ouvrages publics, pour certains depuis plus de trente ans. Monsieur et Madame MARIE, par le biais de leur avocat, ont demandé une réunion de concertation qui aura lieu à la fin du mois d'avril en présence de l'Agglomération de Rouen, compétent en eau. Il précise que les travaux ont été réalisés du temps de l'ancien propriétaire qui n'a jamais contesté la présence de ces installations.

Bernard JEANNE ajoute que la commune avait proposé, si nécessaire, de racheter la parcelle.

Florence COUTARD demande quelle est la demande des requérants. Bernard JEANNE répond qu'il n'y a pas de demande. Il rappelle qu'au début de la négociation, Monsieur et Madame MARIE avaient demandé l'échange de la parcelle contre l'obtention d'un permis de construire en zone ND, ce que le Conseil municipal ne pouvait pas accepter. Anne-Marie DESCHAMPS demande que Monsieur et Madame MARIE justifient leur propriété sur la parcelle concernée.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Gilbert DECOODT signale que l'approvisionnement pour les travaux de bouchage de trous prend du retard en raison des difficultés d'approvisionnement. Ils seront réalisés dès que possible. Il précise qu'un aménagement sera fait temporairement pour permettre le passage du Triathlon le 1^{er} avril prochain. Gilbert DECOODT ajoute qu'il a procédé à la visite de dépollution du site DEBRUYNE avec l'Apave. Rien d'important n'est à signaler.
- Gilbert COLIN signale que lors de la session Ados, il y a eu un problème de transport avec la TCAR qui a engendré un surcoût pour la Commune. En effet, la réponse apportée à la Commune était que le taxi ne pouvait pas faire deux rotations. Il propose de demander des accords écrits de la TCAR pour éviter ce problème. Bernard JEANNE répond qu'il est intervenu lors d'un problème et que deux rotations ont bien été effectuées. Bernard JEANNE précise que la session pour les Ados a été une réussite. Gilbert COLIN ajoute que les Ados ont été satisfaits.
- Michel LASCROUX indique que suite aux travaux du Haut de la Côte, une plaque en fonte a été cassée, ce qui pourrait créer un bouchage.
- Marie ADE demande si le revêtement de la Côte de Roncherolles va être refait. Bernard JEANNE répond que les travaux sont prévus à l'été ou à l'automne.
- Anne-Marie DESCHAMPS indique qu'un abattage d'arbres a eu lieu près du four à Chaux. L'opération a été menée sans autorisation et Bernard JEANNE pense que cela n'est pas très réussi. Gilbert DECOODT se demande si cela n'émane pas d'une demande de la D.D.E..
- Marie ADE demande si le chemin qui descend à Darnétal sera bien réouvert en mai. Gilbert DECOODT répond que le terrain se stabilise et qu'il sera réouvert.
- Florence COUTARD demande ce qui a été réalisé comme travaux à Saint-Jacques-sur-Darnétal, route des Canadiens. Bernard JEANNE répond qu'il ne sait pas.
- Nathalie DUVILLA indique que Monsieur THOREL a signalé des problèmes de tension du lampadaire en face de chez lui. Elle précise également le problème de l'eau qui dévale le chemin et qui stagne devant chez lui. Bernard JEANNE répond que les travaux d'assainissement ont quelque peu modifié le fil d'eau. Il ajoute que les travaux prévus dans le budget 2007 (chaussée du chemin du Vieux-Moulin) devraient résoudre ce problème.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Bal de l'ASRV Football le 31 mars

Élections Présidentielles le 22 avril et le 6 mai

Championnat de France de Longskate 28 et 29 avril

Repas des Anciens le 5 mai

Course de la Ronce par l'ASRV Jog Nature le 12 mai

La séance est levée à 23h 26
